



GARANTIE

Pour toute réclamation ou Service Après Vente, vous devez conserver la notice de montage avec le code de la garantie au dos, ainsi que la preuve d'achat (facture ou ticket de caisse).

Afin de valider votre garantie, veuillez vous connecter au site internet www.naturalisrp.com et suivre les instructions pour la validation de la garantie.

Vous disposez d'un délai de 60 jours à partir de la date de sortie d'usine pour valider votre garantie*.

Ce délai passé, le propriétaire devra soumettre une nouvelle demande sur le site internet

www.naturalisrp.com, en introduisant le code de la garantie et en présentant la preuve d'achat. Une description et des photographies pourront vous être demandées.

* Date mentionnée avec le code de garantie.

DURÉE DE LA GARANTIE :

. **Structure** : 10 ans dégressive pour les parois et la margelle contre le gel et dégel.

Dégressivité de 10% à l'année.

Du fait de composition, la structure et les margelles peut présenter au fil des temps le phénomène des efflorescences, une légère décoloration et quelques microfissures qui ne sont pas couverte par la garantie, mais qui n'altèrent en rien les caractéristiques et la résistance de la piscine.

. **Liner** : 10 ans seulement sur la soudure avec une dégressivité de 10% à l'année

. **Pompe** : 2 ans

. **Skimfiltre** : 2 ans (sauf la cartouche)

. **Echelle** : 1 an (sauf dans le cas d'une utilisation d'un appareil au sel).

Sont exclus de la garantie du liner :

- les déchirures, ridement, plis, trous, et accrocs ainsi que la tenue des coloris ou tâches de toutes nature
- la découpe et la mise en eau
- l'entretien
- l'hivernage

La garantie ne s'applique pas dans le cas suivants :

- Montage ou utilisation non conforme à nos instructions
- Dommages provoqués par une mauvaise manipulation du produit

